



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Ouverture de séance : 18h32

Le premier temps du conseil est consacré à l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des sénatoriales du 27 septembre 2026. Le second temps du conseil est consacré aux autres points prévus à l'ordre du jour, soit l'organisation interne de la municipalité et aux différentes délégations nécessaires à son bon fonctionnement.

Validation du PV de la dernière assemblée : PV du 20/05/2026

Je n'ai pas reçu de remarque par écrit.

Y a-t-il des remarques orales ?

M. le Maire demande à l'assemblée de lui en donner acte.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

NON UNANIMITE

Désignation du secrétaire de séance :

Rapporteur : Anthony Melin

Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous propose, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer comme secrétaire de séance, le benjamin de notre assemblée **Monsieur Morgan Hillaire**.

~~Contre, Abstention, Pour ?~~

UNANIMITE



Monsieur Morgan Hillaire va donc procéder à l'appel des conseillers :

I. Appel nominal des conseillers municipaux :

ELU(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s	a donné procuration à
ANTHONY MELIN	x			
LAETITIA GAUTREAU	x			
CLAUDE GENEVIÈVE	x			
CORALINE PAVÓN PALMA	x			
CHRISTIAN BILLEBAULT	x			
NADINE FARGIER	x			
MARCEL NAVARRO	x			
MARIE-JOSÉ CAYROL	x			
JACQUES CRUZ	x			
GAID LE BAYEC	x			
EMMANUELLE CHEVALIER	x			
LIONEL COTTIN		x		C.PAVÓN PALMA
LUDOVIC LIMAGNE	x			
MARJORIE GARRIDO		x		M.NAVARRO
STÉPHANIE KLEIN	x			
JESSICA MAGNANI	x			
YANN BENALET	x			
MORGAN HILLAIRE	x			
PIERRE BILLEBAULT		x		C.BILLEBAULT

II. Constat du Quorum :

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



Candillargues

N°	Date	Désignation arrêtés
6.1.12-049-2026	27/05/2026	Fermeture parking de covoiturage - spectacle de danse (Foyer rural)
6.1.12-050-2026	27/05/2026	Fermeture parking espace St Blaise pour la fête de fin d'année - APE
6.1.12-051-2026	29/05/2026	Fête des voisins - Rue Cinsault
6.1.12-052-2026	29/05/2026	Installation échafaudage pour ravalement de façade - rue du Grenache
8.3-053-2026	03/06/2026	Travaux centre village - TP SUD Renouvellement des réseaux



Candillargues

III. Informations au conseil :

IV. Lecture de l'ordre du jour du 05 juin 2026

- 1 - ELECTION SENATORIALES DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS
- 2 - CONVENTION DES PRINTANIERES ET AUTOMNALES DU PAYS DE L'OR
- 3 - CONVENTION CANDI RECRE SENIORS RENOUVELLEMENT
- 4 - ENT - RENOUVELLEMENT 2026 2027
- 5 - SECURISATION FETE D'ETE - DETACHEMENT POLICE MUNICIPALE DE MAUGUIO



Candillargues

Rapport n° 1 : ELECTION SENATORIALES DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Rapporteur : Anthony Melin

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026.

La commune de Candillargues, dont la population est supérieure à 1 000 habitants, procède à cette élection selon le scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats aux fonctions de délégués et suppléants sont déposées conformément aux dispositions du code électoral.

Pour ce scrutin, les assesseurs sont obligatoirement les 2 plus âgés et les 2 plus jeunes des membres présents.

Par conséquent, sont nommés assesseurs :

Nadine Fargier, Marcel Navarro

Jessica Magnani, Yann Bénazet

Une liste est présentée, portée par Anthony Melin, appelée « Liste A » :

Titulaires :

- Anthony Melin
- Laetitia Gautreau



Candillargues

- Claude Geneviève
- Coraline Pavon Palma
- Christian Billebault

Suppléants :

- Stephanie Klein
- Morgan Hillaire
- Gaïd le Bayec

Demander si il y a une autre liste

Nous allons procéder au Vote à bulletin secret, chaque conseiller municipal devra passer par l'isoloir afin de respecter le caractère secret du vote, et je vous invite à procéder à la signature du registre après avoir déposé votre bulletin dans l'urne.

L'ensemble des membres du conseil municipal présent ayant voté, je déclare le scrutin clos.

Nous procédons immédiatement au dépouillement

- Nombre de votants : 16
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 16
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 16
- Suffrages obtenus Liste A : 16 = 100%

Je proclame élus délégués Titulaires :

- Anthony Melin
- Laetitia Gautreau
- Claude Geneviève



Candillargues

- Coraline Pavon Palma
- Christian Billebault

Suppléants :

- Stephanie Klein
- Morgan Hillaire
- Gaïd le Bayec

Les délégués et suppléants ainsi désignés représenteront la commune de Candillargues au sein du collège électoral sénatorial lors du scrutin du 27 septembre 2026.

L'élection des délégués est close après que le Procès-verbal, en 3 exemplaires, a été rempli et signé par les membres du bureau.

Après transmission à la préfecture et affichage du PV en mairie, les autres points à l'ordre du jour du conseil sont abordés.



Candillargues

Rapport n° 2 : CONVENTION DES PRINTANIERES ET AUTOMNALES DU PAYS DE L'OR

Rapporteur : Stephanie Klein

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or organise en 2026 la troisième édition des « Printanières et Automnales du Pays de l'Or ».

Cette manifestation itinérante a pour objectif de promouvoir les produits du terroir, les savoir-faire locaux et les circuits courts à travers des rendez-vous conviviaux organisés dans les communes du territoire. Elle contribue également à la valorisation de notre patrimoine local, de nos producteurs, artisans et acteurs économiques.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation sur le territoire communal, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or propose la signature d'une convention de partenariat définissant les engagements respectifs des deux collectivités.

Dans ce cadre, l'Agglomération du Pays de l'Or assure notamment l'organisation générale de l'événement, la coordination des exposants, la communication, la sécurité, l'installation des équipements nécessaires ainsi que la prise en charge des coûts liés à l'organisation.

Pour sa part, la commune de Candillargues s'engage à mettre à disposition les moyens techniques nécessaires à l'accueil de la manifestation, à assurer la coordination locale, à prévoir les équipements et aménagements requis, à faciliter l'organisation logistique de l'événement et à mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures relevant des pouvoirs de police du maire.

Cette manifestation constitue une opportunité de valorisation de notre commune, de soutien aux producteurs locaux et d'animation du territoire tout en renforçant la dynamique partenariale engagée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.



Candillargues

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à l'organisation des Printanières et Automnales du Pays de l'Or 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

~~Contre, Abstention, Pour ?~~

unanimité



Rapport n° 3 : CONVENTION CANDI RECRE SENIORS RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Laetitia Gautreau

L'association CANDI RÉCRÉ SÉNIORS participe activement à la vie locale en proposant tout au long de l'année des activités, animations et moments de convivialité destinés aux seniors de la commune.

Par ses actions, elle contribue au maintien du lien social, à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et au développement d'activités favorisant le bien-vivre ensemble. À ce titre, son activité présente un caractère d'intérêt général et s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la commune en faveur de ses aînés.

La convention autorisée par délibération n° 2025/33 du 11 Juin 2025 permettant la mise à disposition de la salle René Vidal au profit de cette association arrive à son terme.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses missions dans de bonnes conditions, il est proposé de renouveler cette convention.

La salle René Vidal, située rue du Cercle à Candillargues, comprend une salle de réunion, une cuisine et des sanitaires. Cette salle constitue le lieu principal d'exercice des activités de l'association.

La convention rappelle que la commune demeure propriétaire des locaux et conserve un droit d'usage prioritaire pour l'organisation de ses propres manifestations ou événements municipaux.

Compte tenu de l'utilité sociale des activités proposées par l'association au bénéfice des habitants de la commune, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. En contrepartie, l'association s'engage notamment à assurer le bon entretien des locaux, à respecter les règles de sécurité applicables aux



Candillargues

établissements recevant du public, à souscrire les assurances nécessaires et à veiller au respect du voisinage ainsi qu'au bon usage des équipements mis à sa disposition.

La convention est conclue pour une durée d'un an. Son renouvellement ne pourra intervenir que de manière expresse, après accord des parties. Un état des lieux contradictoire est prévu lors de la prise d'effet et à l'expiration de la convention.

Au regard de l'intérêt communal que représente l'action de l'association CANDI RÉCRÉ SÉNIORS et de son rôle dans l'animation de la vie sociale locale, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la salle René Vidal au profit de l'association CANDI RÉCRÉ SÉNIORS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

~~Contre, Abstention, Pour ?~~

unanimité



Rapport n° 4 : ENT - RENOUVELLEMENT 2026 2027

Rapporteur : Emmanuelle Chevalier

Depuis plusieurs années, les écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire La Saladelle bénéficient de l'Environnement Numérique de Travail (ENT-École) déployé par la Région académique Occitanie.

Cet outil numérique constitue un espace sécurisé de communication, d'information et de collaboration entre les équipes pédagogiques, les élèves, les familles et la collectivité. Il permet notamment la diffusion d'informations scolaires, le partage de ressources pédagogiques, le suivi de la vie scolaire ainsi que le développement des usages du numérique éducatif.

Dans le cadre de la préparation de l'année scolaire 2026-2027, la commune de Candillargues souhaite renouveler son adhésion au dispositif ENT-École proposé par la Région académique Occitanie. Cette adhésion concerne les deux établissements scolaires communaux :

- l'École maternelle publique du groupe scolaire La Saladelle ;
- l'École élémentaire publique du groupe scolaire La Saladelle.

La convention de partenariat précise les engagements respectifs de la Région académique et de la commune. La collectivité demeure notamment responsable des équipements informatiques, de leur maintenance et des accès internet nécessaires au bon fonctionnement du service. En contrepartie, l'Éducation nationale assure l'accompagnement, la formation des enseignants et l'assistance aux utilisateurs.

La participation financière demandée à la commune s'élève à 41 € TTC par école et par an, soit un montant total de 82 € pour les deux écoles concernées au titre de l'année scolaire 2026-2027.



Candillargues

Le renouvellement de cette adhésion permettra de poursuivre les services numériques déjà utilisés par les équipes enseignantes et les familles, dans un cadre sécurisé et conforme aux exigences de l'Éducation nationale.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif ENT-École pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat proposée par la Région académique Occitanie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

~~Contre, Abstention, Pour ?~~

unanimité



Rapport n° 5 : SECURISATION FETE D'ETE - DETACHEMENT POLICE MUNICIPALE DE MAUGUIO

Rapporteur : Ludovic Limagne

La fête votive constitue l'un des temps forts de la vie candillarguoise. Héritée de nos traditions camarguaises, elle participe pleinement à l'identité de notre village et à la transmission de notre patrimoine culturel. Chaque année, elle rassemble habitants, familles, associations, manadiers et visiteurs autour de moments de convivialité, de partage et de cohésion qui contribuent à faire vivre l'âme de notre commune.

Ces rendez-vous populaires occupent une place essentielle dans la vie locale. Ils favorisent le lien social entre les générations, renforcent le sentiment d'appartenance à notre territoire et participent à l'attractivité de Candillargues. Leur préservation constitue donc un enjeu majeur pour la municipalité.

Préserver nos traditions implique également de garantir qu'elles puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité. À mesure que la fréquentation de ces manifestations augmente, il appartient à la commune d'anticiper les risques potentiels et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger les participants, les riverains et les organisateurs.

Une attention particulière doit notamment être portée aux déplacements des personnes lors des temps forts de la fête votive, à la gestion des flux de public et au respect des mesures de circulation mises en place. L'objectif n'est pas de répondre à des difficultés existantes mais de prévenir tout comportement susceptible de compromettre la sécurité des personnes ou le bon déroulement des festivités.

Dans cette perspective, des échanges ont été engagés avec la commune de Mauguio afin de renforcer ponctuellement le dispositif de sécurité par la mise en place d'une police municipale.



Candillargues

Ils ont permis d'aboutir à la mise à disposition de quatre agents de police municipale au profit de la commune de Candillargues pendant la durée de la fête votive.

la commune de Candillargues prendra en charge les dépenses afférentes à cette mise à disposition, notamment la rémunération des agents ainsi que les frais liés à leurs équipements, au prorata du temps consacré à leur mission sur le territoire communal.

Placés sous l'autorité du Maire durant leur mission, ces agents viendront renforcer la présence sur le terrain, assurer une mission de prévention et de proximité auprès du public, contribuer au respect des règles de sécurité et accompagner l'organisation générale des festivités.

Cette coopération entre les communes de Mauguio et de Candillargues traduit une volonté partagée de préserver durablement nos traditions en leur offrant les conditions de sécurité qu'elles méritent. Elle permettra à chacun de profiter pleinement de ces moments de fête et de convivialité qui font la richesse et la singularité de notre village.

Le coût de cette mise à disposition du 02 au 06 Juillet 2026 est de 3000€ maximum.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la mise en place d'une Police Municipale pour la fête d'été qui se déroulera du 02 au 06 Juillet 2026
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

~~Contre, Abstention, Pour ?~~

unanimité



Candillargues

Questions orales :

Clôture de la séance : 18h57

Le secrétaire de séance

Morgan HILLAIRE



Le Maire,

Anthony Melin

